COMPOSEZ LE 17! VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE :

police ou la brigade de gendarmerie du lieu d'infraction Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...)

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur:

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre;
- interdisez l'accès des lieux.

UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chéquiers et cartes de crédit dérobés;
- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, reparations...);
- en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie déposer une pré-plainte sur internet: https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/
- déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE ou VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE:











www.interieur.gouv.fr





Hamelie POLICE // GP

© MLSG/DICOM/D.MENDIBOURL/EBA_SAMO/ADOBE \$100K/Mai 2022



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

cambriolages, Contre les

réflexes!

AU QUOTIDIEN

PROTÉGEZ LES ACCÈS

- Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel

SOYEZ PRÉVOYANT

- Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre
- Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

SOYEZ VIGILANT

- Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous
- Faites attention à tous les accès. Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre
- Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent



NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance. Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte aux lettres, dans le pot
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

AVANT DE PARTIR EN VACANCES

- Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).
- une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence. Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance:
- Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.
- d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion





- Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les évênements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.
- œuvre du dispositif de participation citoyenne. Il met en relations élus, forces Afin de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en de l'ordre et habitants d'un quartier. Contactez votre maire, pivot du dispositif.



Des conseils personnalisés pour rendre votre domicile plus sûr? Rendez-vous à votre commissariat ou brigade de gendarmerie pour contacter le correspondant

OPERATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances?

surveiller votre domicile à condition de signaler votre absence Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront

Vous disposez désormais de deux possibilités pour vous inscrire au dispositif OTV :

- soit en vous déplaçant auprès d'un commissariat de police ou d'une brigade de gendarmerie de votre choix;
- soit en vous inscrivant en ligne via le site service-public.fr en vous identifiant avec un compte France Connect.

Quelque soit la démarche, un récépissé vous sera remis

